

Maintenant, M. l'Orateur, relativement à l'emprunt, j'ai dit et je répète que les emprunts contractés pour rencontrer des obligations nouvelles, pour exécuter des travaux publics, doivent être approuvés ; mais il faut aussi que ces emprunts ne soient faits que si on est en état de rencontrer les intérêts. Quand on emprunte, on doit s'attendre à payer l'intérêt ; or, M. l'Orateur, dans un pays nouveau, on doit emprunter, si on veut développer les ressources publiques. Mais, d'un autre côté, on ne doit pas emprunter au delà de ce que l'on peut payer d'intérêt.

Dans la province, nous avons deux sources principales de revenu : les terres de la couronne et les licences pour ventes de liqueurs enivrantes. Je remarque avec plaisir, comme tout le pays d'ailleurs l'a remarqué, que sous l'administration actuelle les terres de la couronne avaient donné un revenu considérable ; que chaque année ce revenu avait augmenté. Mais je crois qu'il y a moyen de les augmenter encore. Depuis de longues années les terres se vendent 35 cents de l'acre, et si l'on regarde dans les archives du département des terres de la couronne, on voit que, dès 1882, il y a des requêtes de la part des colons demandant l'augmentation de ce prix, y mettant toutefois une condition : "Donnez-nous des chemins et chargez-nous s'il le faut \$1 de l'acre ou \$2 de l'acre ; mais donnez-nous le moyen d'exploiter nos terres."

Depuis ce temps-là, la dette publique actuelle ainsi que l'augmentation qui en sera proposée, est destinée surtout à donner de la valeur à ces terres, est destinée à développer le domaine public. N'est-il pas juste que ceux qui auront besoin de ces terres soient appelés à payer dans la proportion de l'argent qui aura été dépensé dans l'intérêt de ces mêmes terres. Je ne erois pas que la colonisation en souffrirait, pourvu que l'on prenne les moyens qu'il faut pour l'encourager. Je crois que l'on peut facilement augmenter les revenus du pays d'une trentaine de mille piastres, en élevant le prix de vente de 35 cts à \$1 l'acre.

Dans ce même département, il y a encore une chose qui pourrait être réformée : c'est la législation sur les mines. La législation minière a besoin de réforme. Nous avons les mines d'amiante et les mines de phosphate qui sont exploitées. Il a été extrait une vingtaine de mille tonnes de minerai depuis quelques années. Il me semble qu'il serait très facile d'établir une royauté sur ces mines, laquelle sans être exagérée, donnerait un joli revenu à la province. Je crois qu'il serait raisonnable de charger, par exemple, \$5 par tonne pour l'amiante. Il y aurait aussi moyen de faire des réformes qui contribueraient au développement de nos richesses minières, et le gouvernement pourrait retirer des revenus considérables de ces ressources naturelles.

Si nous jetons un coup d'œil sur le département du Trésor, si nous regardons ce qui se passe, si nous nous rappelons bien ce qui s'est dit devant cette Chambre, on a demandé de reprimer l'ivrognerie. On a demandé l'adoption de moyens rigoureux. On a indiqué comme moyen l'augmentation du taux des licences. Personne ne pourra se plaindre de cette augmentation. Le consommateur ne pourra pas s'en plaindre. Il a un moyen bien simple de l'éviter : c'est de ne pas boire. De sorte que l'on peut facilement, dans ce département, en adoptant les mesures suggérées par les autorités religieuses, augmenter les revenus de plus de \$60,000. Ces divers items que je viens d'énumérer peuvent produire plus de \$400,000. Si le gouvernement, si l'honorable Commissaire des terres de la Couronne, et l'honorable Trésorier, qui sont si habiles et